

Ça ne s'est pas fait !

NYSA



Embouchure de l'Aude en 2023

Le Syndicat mixte de la Basse Vallée de l'Aude (S.M.B.V.A) regroupant les conseils généraux de l'Aude et de l'Hérault, le conseil régional du Languedoc Roussillon et l'AIBPA (Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude), créé pour l'occasion en juin 1985, a lancé dans les années 1990 un projet ambitieux d'aménagement appelé NYSA ou la « vallée heureuse ». Nous allons revenir sur l'historique de ce projet et les raisons pour lesquelles il ne s'est pas fait.

Tout le monde a entendu parler de Pierre Racine dans la région : il a été entre 1963 et 1982, le président de la mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon. Il a conduit la création de sept stations (sur huit) sur le littoral pour une capacité de 490 000 lits et de nombreux ports de plaisance. Ces stations sont Port Camargue , la Grande Motte avec ses immeubles futuristes, Carnon, le Cap D'Agde, Gruissan , Port Leucate, Port Barcarès et Saint Cyprien.



MYSIS

Association MYSIS

19 rue du Mail, 11590 Cuxac d'Aude - secretariat.mysis@gmail.com

Ça ne s'est pas fait !

NYSA

La dernière station qui n'avait pas été réalisée à la fin de la mission de Pierre Racine est revenue sur le devant de la scène au milieu des années 1980 avec le projet NYSA.

Alors que les premières stations étaient orientées exclusivement sur le tourisme de masse sur les belles plages du Languedoc Roussillon, NYSA avait pour ambition de développer et aménager la côte à l'embouchure de l'Aude en station balnéaire mais aussi l'arrière-pays compris entre Narbonne et Béziers ainsi que le Minervois soit un total de 800 km². De nombreuses activités économiques comme la pêche, l'agriculture, l'industrie et le service devaient y être créées.

Par l'ampleur du projet, les infrastructures routières avec les autoroutes A9 et A75 et ferroviaires devaient aussi être renforcées avec la jonction des lignes TGV desservant l'Espagne et Paris d'un côté et l'Italie de l'autre.

C'est l'architecte Roland Castro qui avait remporté le concours d'urbanisme en 1986 répondant au cahier des charges élaboré par le S.M.B.V.A. Les basses plaines sont connues à cette époque pour être une zone inondable par les crues de l'Aude; il est donc prévu de dompter ce fleuve grâce à ce projet qui veut faire la part belle à l'eau en créant une cité lacustre à Fleury d'Aude et des canaux rendant l'Aude navigable à l'intérieur des terres. Pour compléter cette idée de mise en valeur de l'eau, il est prévu des points d'accroche ou arrêts dans les villages traversés par l'Aude et qui sont ainsi nommés « agrafes urbaines ». C'est ce qui sera appelé l'eau «domestiquée».

Un caravansérail avec un port complète le plan général conçu avec une forte activité de services comprenant des bureaux ainsi que des ports le long du fleuve montant jusqu'à Homps où serait aménagé l'étang de Jouarres. Une jonction serait établie entre le canal du midi pour le côté Béziers et le canal de la Robine aménagé avec un port au Sud de Narbonne (plateau de Quatourze) permettant de se rendre à Port-la Nouvelle. Le financement du projet est alors assuré par le conseil général de l'Hérault qui s'engagerait à hauteur de 90% du budget (130 millions de Francs d'investissements primaires) mais les autres financements publics ne sont pas clairement identifiés à cette époque. Notons cependant le désengagement de l'état à la fin de la mission Racine. Des investisseurs privés sont donc recherchés et la caisse des dépôts reste intéressée.

Pour rendre crédible le projet notamment sur les aspects économiques, une accroche est proposée en 1989 par le S.M.B.V.A sur le concept de « Former, mettre en forme et être en forme ». C'est la « formatique » permettant de développer des activités pérennes, métiers techniques et expérimentation dans le domaine du loisir[1], de l'éducation (université et recherche) et du transfert technologique. L'objectif était qu'à terme 10 000 emplois pérennes soient créés.

1] Aujourd'hui on parlerait d'innovation dans le domaine du loisir



Association MYSIS

19 rue du Mail, 11590 Cuxac d'Aude - secretariat.mysis@gmail.com

Ça ne s'est pas fait !

NYSA



Dans le courant de l'année 1989, de nombreuses concertations, forums, conférences ou réunions publiques se mettent en place dans la région comme à Coursan le 22 février. Une opposition se fait jour réunissant une quinzaine d'associations qui se réunira le 26 février dans le même village. Les arguments développés à ce moment là concernent l'impact sur l'environnement avec l'assèchement de l'étang de Vendres et des zones humides où nichent de nombreuses espèces comme le héron pourpré, la suppression des inondations de la basse plaine avec le canal de dérivation pour l'écoulement des eaux des crues contrant ainsi la mauvaise gestion des canaux existants, la montée des eaux de la Méditerranée, le bétonnage de la côte (20 000 lits supplémentaires) et la destruction du dernier site touristique de la côte. Par ailleurs le projet est considéré comme n'apportant pas de vraies retombées industrielles et d'emploi pérenne. En effet, malgré la création des stations du plan Racine, la région n'a toujours pas décollé et « détient le triste record du chômage ».

NYSA est lancé officiellement le 22 mars 1989 en présence des principaux partenaires, (conseil général de l'Aude, conseil général de l'Hérault et Roland Castro, l'architecte). On compte parmi les investisseurs des sociétés privées notamment pour l'aménagement d'un « truckstop international » dans le caravansérail, le projet T.I.L.T (Technologie, Innovation, Loisirs, Tourisme) avec le concours du ministère de la recherche et de la technologie, un programme de logements sociaux financé par deux sociétés, un port conchylicole, sans parler de la [bulle sous-marine de Fleury d'Aude](#) qui n'a jamais vu le jour.

Les politiques vont aussi s'engager dans la bataille entre les pous et les contres, parfois avec virulence. Mais à la fin de l'année 1989 riche en péripéties, le S.M.B.V.A va se réunir le 1er décembre pour faire le point sur le projet : le caravansérail est différé car il est précisé que son développement doit être mené en cohérence avec ceux des villes de Narbonne et de Béziers mais les autres opérations, la station littorale, l'aménagement de l'étang de Jouarres et les micro-aménagements des villages (les fameuses agrafes) sont confirmés. C'est alors que le débat reprend en 1990 avec la mise en avant de la loi littorale promulguée le 3 janvier 1986 qui prévoit la préservation des espaces terrestres et marins et l'équilibre écologique du littoral. Les débats continueront durant toute l'année 1990 et 1991.

Le projet de la cité littorale de Vendres, est alors déclaré non conforme à la loi et le conservatoire du littoral acquiert des espaces autour de l'étang de Vendres. Brice Lalonde, ministre de l'Environnement, après avoir été interpellé sur le projet, va rejeter définitivement NYSA (6 juin 1992) du fait du bétonnage de la côte avec le soutien de Madame Edith Cresson, alors Première Ministre.



MYSIS

Association MYSIS

19 rue du Mail, 11590 Cuxac d'Aude - secretariat.mysis@gmail.com